



Partenaires

FRANCE

Atout France conclut une convention avec chaque partenaire du label, au besoin après avis du CNGL « Destination d'excellence ».

Qui sont les partenaires ?

- [Liste des partenaires](#)

Les partenaires du label sont soit sectoriels nationaux, soit institutionnels territoriaux.

Est susceptible d'être conventionné partenaire du label en qualité de *partenaire sectoriel national* :

- Un réseau commercial dont la démarche qualité est mise en œuvre à l'usage de ses membres ;
- Un réseau associatif ou fédéral dont l'objet est la promotion des savoir-faire de ses adhérents ;
- Un réseau qui valorise et/ou commercialise les prestations de professionnels contractants, respectant la démarche qualité établie par lui.

Est susceptible d'être conventionné partenaire du label en qualité de *partenaire institutionnel territorial* :

- Un groupement d'acteurs institutionnels territoriaux qui met en œuvre une ou plusieurs démarches qualité sectorielles en vue d'améliorer la qualité de l'offre touristique de son territoire (démarches éventuellement associées à un label qualité territorial) ;
- Un comité départemental du tourisme ;

- Un comité régional du tourisme ;
- Une chambre de commerce et d'industrie (CCI), territoriale, régionale ou métropolitaine ;
- Une société d'économie mixte d'envergure départementale ou régionale ;
- Une agence de développement, ou un comité d'expansion économique, d'envergure départementale ou régionale ;
- Une fédération d'offices de tourisme, territoriale, régionale ou départementale.

Devenez partenaire

Retrouvez ci-dessous le **dossier de candidature** à nous transmettre dûment complété et accompagné des **justificatifs requis**. (Un justificatif pour chaque critère d'habilitation).

- [Dossier de candidature partenaire](#)